

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 030-213000284-20250310-2025_03_10-AR



Département du GARD
Arrondissement de Nîmes
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE
Service Commande publique
Domaine marchés publics

DÉCISION MUNICIPALE n° 2025-03-10

Objet : Travaux de réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange de la ville de Bagnols-sur-Cèze - Marchés de travaux

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R2122-7 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-07-022-a du Conseil municipal portant sur les délégations du Conseil municipal au Maire,

Vu le projet de réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange de la ville de Bagnols-sur-Cèze,

Vu la convention de mandat confiant la réalisation de cette opération à la SPL 30,

Vu les devis joints,

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation du centre culturel Léo-Lagrange il est nécessaire de

- fournir et poser des trappes de visite,
 - mettre en peinture le plafond de la scène, montée d'escalier, accueil, couloir et dégagement,
- Considérant que l'offre remise par la société TREQUOISE D'ISOLATION pour les trappes de visite,
Considérant l'offre remise par la société France DECOR pour la mise en peinture,

DÉCIDE

- **d'attribuer** le marché de fourniture et pose de trappes de visite à la société TREQUOISE D'ISOLATION pour un montant de 560 € HT selon le devis 1978/2025,

- **d'attribuer** le marché de mise en peinture du plafond de la scène, montée d'escalier, accueil, couloir et dégagement à la société France DECOR pour un montant de 9 043,24 € HT selon les devis 3080/3081/3262,

- **d'autoriser** le représentant de la SPL30 à signer chaque marché et à les mettre en œuvre dans le cadre de la convention de mandat qui lui a été confiée,

- **de confirmer** que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le Maire,
Jean-Yves CHAPELET